

**COSMACOL/EMI.**

Version: 4.00

Date de révision 20.06.2013

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial	COSMACOL/EMI.
INCI	DI-C12-13 ALKYL MALATE
No REACH	01-0000016057-73-0000
Nom de la substance (REACH/CLP)	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation matière première pour produit cosmétique

Utilisations déconseillées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Sasol Italy S.p.A. Viale Forlanini, 23 20134 Milano Italy Téléphone: +39 02 58453-1 Téléfax: +39 02 58453-205
Information (service sécurité des produits):	Téléphone: +39 02 58453-1 Téléfax: +39 02 58453-315
E-mail:	msds-info.italy@it.sasol.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +39 0931 988-290

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Cette substance n'est pas classée comme dangereuse au sens de la Directive 67/548/CEE.

2.2 Éléments d'étiquetage

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Remarques sur le réglage et l'identification

La préparation a été testée en tant que telle au niveau de ses caractéristiques toxicologiques et a été classée de façon adéquate.

2.3 Autres dangers

Pas de dangers particuliers à signaler.

**COSMACOL/EMI.**

Version: 4.00

Date de révision 20.06.2013

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est une substance au sens du règlement (CE) 1907/2006.

CARACTERISATION CHIMIQUE**bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate****Type de composant:** Matière active**No.-CE:** 413-390-6**No.-Index:****No.-CAS:** 149144-85-4**No REACH:** 01-0000016057-73-0000**Nom de la substance (REACH/ CLP):** bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate**COMPOSANTS OU AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES ET SUBSTANCES AVEC VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE A INDIQUER CONFORMEMENT AU REGLEMENT (CE) 1907/2006**

Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1907/2006

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux	Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
En cas d'inhalation	Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Surveiller la respiration, donner de l'oxygène si nécessaire. Consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon.
En cas de contact avec les yeux	Rincer abondamment à l'eau.
En cas d'ingestion	Consulter un médecin si nécessaire. Rincer la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Symptômes: Pas d'information disponible. Risques: Pas d'information disponible.
--	--

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Traitement: Pas d'information disponible.
--	---

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés** Eau, Mousse, Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO2)**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange****Dangers spécifiques pendant la** En cas d'incendie, formation possible de vapeurs et de gaz de combustion

**COSMACOL/EMI.**

Version: 4.00

Date de révision 20.06.2013

lutte contre l'incendie dangereux.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire

Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Précautions individuelles**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Précautions spéciales

Forme des couches glissantes/grasses avec l'eau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter la pénétration dans le sous-sol.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de nettoyage**

Utiliser un équipement de manutention mécanique. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Pas de conditions spéciales de stockage requises.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510)

10: Les liquides combustibles ne sont pas en Classe 3 pour le Stockage

Autres données

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Utilisation(s) particulière(s)**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**COSMACOL/EMI.**

Version: 4.00

Date de révision 20.06.2013

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle****COMPOSANTS AVEC VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE****LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE NATIONALES**

donnée non disponible

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE EUROPEENNES

donnée non disponible

DOSE DERIVEE SANS EFFET (DNEL)**bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate**

Utilisation finale	Voies d'exposition	Valeur	Note
			Ces informations ne sont pas disponibles.

CONCENTRATION PREDITE SANS EFFET (PNEC)**bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate**

Compartment de l'Environnement	Valeur	Note
		Ces informations ne sont pas disponibles.

8.2 Contrôles de l'exposition**MESURES D'ORDRE TECHNIQUE**

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE**Protection respiratoire**

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas d'aération insuffisante, de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail, de gêne due à une odeur trop forte ou d'apparition d'aérosols, de brouillards et fumées, utiliser un appareil respiratoire autonome ou un appareil respiratoire avec un filtre de type A ou un filtre combiné adéquat (en cas d'apparition d'aérosols, de brouillards et fumées, par ex. A-P2 ou ABEK-P2), conf. à la norme EN 141.

Protection des mains

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre., Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact., Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température).

gants appropriés à un contact prolongé:

Matériel: caoutchouc butyle
Temps de pénétration: >= 480 min

**COSMACOL/EMI.**

Version: 4.00

Date de révision 20.06.2013

épaisseur matériau: >= 0,7 mm

gants appropriés à la protection contre les projections:

Matériel: Caoutchouc nitrile/latex nitrile

Temps de pénétration: >= 30 min

épaisseur matériau: >= 0,4 mm

Protection des yeux	Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps	Vêtement de protection
Mesures d'hygiène	Pratiques générales d'hygiène industrielle.
Mesures de protection	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

CONTROLES D'EXPOSITION LIÉS A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Conseils généraux	Éviter la pénétration dans le sous-sol. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
--------------------------	---

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	liquide; 20 °C; 1.013 hPa
Forme	liquide
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	donnée non disponible
pH	non applicable
Point/intervalle de fusion	< -20 °C; 1.013 hPa
Point/intervalle d'ébullition	> 270 °C; 1.013 hPa
Point d'éclair	153 °C; 1.013 hPa
Taux d'évaporation	donnée non disponible
Inflam mabilité (solide, gaz)	non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	donnée non disponible
Pression de vapeur	< 0,001 hPa
Densité de vapeur relative	16,76
Densité	0,927 g/cm ³ ; 20 °C; 1.013 hPa
Solubilité dans d'autres solvants	Milieu: Alcool; 20 °C; soluble
	Milieu: Acétone; 20 °C; soluble

**COSMACOL/EMI.**

Version: 4.00

Date de révision 20.06.2013

	Milieu: Hydrocarbures; 20 °C; soluble
Hydrosolubilité	0,00105 g/l; 20 °C; 1.013 hPa
Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow : 6,4
Température d'inflammation	329 °C
Température d'auto-inflammabilité	donnée non disponible
Viscosité, cinématique	95,5 mm ² /s; 20 °C 33,8 mm ² /s; 40 °C
Propriétés explosives	Non-explosif
Propriétés comburantes	donnée non disponible

9.2 Autres données

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité**Note** Stable à température et pression ambiantes normales.**10.2 Stabilité chimique****Note** Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses****Réactions dangereuses** Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.**10.4 Conditions à éviter****Conditions à éviter** Echauffement direct, encrassement, contamination chimique, exposition au soleil, UV ou radiation ionisante.**10.5 Matières incompatibles****Matières à éviter** donnée non disponible;**10.6 Produits de décomposition dangereux****Produits de décomposition dangereux** Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.**Décomposition thermique** Pas de décomposition en utilisation conforme.**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

11.1 Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë****Toxicité aiguë par voie orale** bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate:
DL50 rat: > 5.000 mg/kg; OCDE Ligne directrice 401

**COSMACOL/EMI.**

Version: 4.00

Date de révision 20.06.2013

	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë par inhalation	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: étude scientifiquement injustifiée Justification: Voies d'exposition négligeables ou improbables Il existe suffisamment de données sur les voies d'absorption alternatives.
Toxicité aiguë par voie cutanée	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: DL50 rat: > 2.000 mg/kg; Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.3. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	
Irritation de la peau	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: lapin: non irritant; OCDE Ligne directrice 404 Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Expérience chez l'homme - Contact avec la peau	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: non irritant
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	
Irritation des yeux	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: lapin: légèrement irritant; OCDE Ligne directrice 405 Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: Essai de Maximalisation cochon d'Inde: non sensibilisant; OCDE Ligne directrice 406 Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	
Génotoxicité in vitro	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
Génotoxicité in vivo	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: Les tests in vivo n'ont pas montré des effets mutagènes
Remarques	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	
Remarques	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: La substance s'est révélée ne pas être génotoxique - pour cette raison, un potentiel cancérigène n'est pas très probable.
Toxicité pour la reproduction	
Toxicité pour la reproduction	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: rat; Oral(e) NOAEL ((pais)): 170 mg/kg (par poids et jour) NOAEL (F1): 170 mg/kg (par poids et jour); OCDE Ligne directrice 415 (valeur de la littérature) Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie). Substance d'essai: Bis(2-Ethylhexyl)adipate
Remarques Toxicité pour la	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

**COSMACOL/EMI.**

Version: 4.00

Date de révision 20.06.2013

reproduction	remplis.
Tératogénicité	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: rat; Oral(e) NOAEL: 170 mg/kg (par poids et jour) NOAEL (mère): 170 mg/kg (par poids et jour); OCDE Ligne directrice 414 (valeur de la littérature) Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie). Substance d'essai: Bis(2-Ethylhexyl)adipate
Remarques-Tératogénicité	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Remarques	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
------------------	--

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Remarques	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Toxicité à dose répétée	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: souris; Oral(e); 91 jr NOAEL: 200 mg/kg (par poids et jour); OCDE Ligne directrice 408 Symptômes: augmentation réduite du poids (valeur de la littérature) Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie). Substance d'essai: Bis(2-Ethylhexyl)adipate

Danger par aspiration

Toxicité par aspiration	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: non applicable
--------------------------------	---

Informations toxicologiques	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: Aucun(e) à notre connaissance.
------------------------------------	---

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

Toxicité pour le poisson	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: CL50 (96 h) Brachydanio rerio: > 100 mg/l; OCDE Ligne directrice 203
Toxicité pour le poisson - Toxicité chronique	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: étude scientifiquement injustifiée Justification: Pour la partie soluble dans l'eau pas de toxicité dans les conditions du test.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: CE50 (48 h) Daphnia magna: > 100 mg/l; Essai en statique; OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques -	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: étude scientifiquement injustifiée Justification:

**COSMACOL/EMI.**

Version: 4.00

Date de révision 20.06.2013

Toxicité chronique	Pour la partie soluble dans l'eau pas de toxicité dans les conditions du test.
Toxicité des plantes aquatiques	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: CE50r (72 h) Selenastrum capricornutum: > 100 mg/l; Essai en statique; OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les bactéries	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: L'examen n'est pas utile. Justification: Pour la partie soluble dans l'eau pas de toxicité dans les conditions du test. Facilement biodégradable.
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: étude scientifiquement injustifiée Justification: Facilement biodégradable.
toxicité concernant les végétaux terrestres	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: étude scientifiquement injustifiée Justification: Facilement biodégradable.
toxicité concernant les autres non-mammifères terrestres	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: donnée non disponible
12.2 Persistance et dégradabilité	
Biodégradabilité	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: Facilement biodégradable.; > 60 %; 28 jr; aérobique; OCDE Ligne directrice 301F
12.3 Potentiel de bioaccumulation	
Bioaccumulation	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: Facteur de bioconcentration (FBC): 195,4; calculé Une bioaccumulation est peu probable.
12.4 Mobilité dans le sol	
Mobilité	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: Adsorption/Sol; log Koc: 5,02; calculé forte adsorption sur les sols immobile
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB	
Résultats de l'évaluation PBT	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
12.6 Autres effets néfastes	
Conseils généraux	bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate: Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit	Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.
Emballages contaminés	Vider les restes.
code des déchets de l'Union européenne: EWC	Il n'est pas possible de déterminer pour ce produit un code déchet conformément au Catalogue européen des déchets (CED), car seule l'utilisation par le consommateur permet son classement. Pour déterminer le code déchet il faut s'accorder avec l'autorité ou l'entreprise régionale d'évacuation des déchets.

**COSMACOL/EMI.**

Version: 4.00

Date de révision 20.06.2013

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1 Numéro ONU**

ADR	Marchandise non dangereuse
RID	Marchandise non dangereuse
ADN	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse
ICAO/IATA	Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR	Marchandise non dangereuse
RID	Marchandise non dangereuse
ADN	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse
ICAO/IATA	Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	Marchandise non dangereuse
RID	Marchandise non dangereuse
ADN	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse
ICAO/IATA	Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR	Marchandise non dangereuse
RID	Marchandise non dangereuse
ADN	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse
ICAO/IATA	Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR	Dangereux pour l'environnement	non
RID	Dangereux pour l'environnement	non
ADN	Dangereux pour l'environnement	non
IMDG	Marine polluant	no
ICAO/IATA	Environmentally hazardous	no

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques Pas d'information disponible.

**COSMACOL/EMI.**

Version: 4.00

Date de révision 20.06.2013

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****REGLEMENTS NATIONAUX/AUTRES REGLEMENTS**

Directive 96/82/CE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses Entrée de la liste dans la directive: La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

ÉTAT ACTUEL DE NOTIFICATION

US. Toxic Substances Control Act	TSCA	n (liste négative)
Canada. Environmental Protection Act	DSL	n (liste négative)
Australia. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act	AICS	n (liste négative)
New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand	NZIOC	n (liste négative)
Japan. Kashin-Hou Law List	ENCS (JP)	n (liste négative)
Japan. Industrial Safety & Health Law (ISHL) List	ISHL (JP)	n (liste négative)
Korea. Toxic Chemical Control Law (TCCL) List	KECI (KR)	n (liste négative)
Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act	PICCS (PH)	n (liste négative)
China. Inventory of Existing Chemical Substances	INV (CN)	y (liste positive)
Switzerland. Consolidated Inventory	CH INV	n (liste négative)

Remarque : les noms et les numéros CAS qui sont utilisés pour ce produit dans les nomenclatures chimiques mentionnées peuvent être différentes des données spécifiées dans le chapitre 3.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique**bis(C12-C13)alkyl-2-hydroxybutandioate**

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour:**

5. Mesures de lutte contre l'incendie
8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle
9. Propriétés physiques et chimiques
10. Stabilité et réactivité
11. Informations toxicologiques
12. Informations écologiques



COSMACOL/EMI.

Version: 4.00

Date de révision 20.06.2013

15. Informations réglementaires

Information supplémentaire:

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

signification des abréviations et acronymes utilisés

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
AICS	Australian Inventory of Chemical Substances
ANSI	American National Standards Institute
ASTM	American Society of Testing and Materials (US)
BCF	Bioconcentration factor
CLP	Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures
DIN	Deutsches Institut für Normung
DNEL	Derived No-Effect Level
DSL	Domestic Substances List
EC...	Effect concentration ... %
ENCS	Existing Notified Chemical Substances (Japan)
EWC	European Waste Catalogue
IATA	International Air Transport Association
IBC	Intermediate Bulk Container
ICAO	International Civil Aviation Organization
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IMO	International Maritime Organization
ISHL	Industrial Safety and Health Law (Japan)
ISO	International Organization for Standardization
IUAPC	International Union of Pure and Applied Chemistry
KECI	Korea Existing Chemicals Inventory
LC...	Lethal Concentration, ...%
LD...	Lethal Dose, ...%
MARPOL	International Convention for the Prevention of Pollution From Ships
NDSL	Non-Domestic Substances List
NOAEL	no observable adverse effect level
NOEL/NOEC	No Observed-effect level/concentration
NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals
OECD	Organisation for Economic Co-operation and Development
PBT	persistent, bioaccumulative, toxic
PICCS	Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances
PNEC	Predicted No-Effect Concentration
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TG	Test Guideline
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
TSCA	Toxic Substances Control Act
vPvB	very persistent, very bioaccumulative
WGK	Wassergefährdungsklasse